

**Dialogue autour de l'élevage aquacole des crevettes  
Amérique centrale & Mexique**

**Critères et indicateurs proposés consolidés**

26 mai 2008

**Introduction**

L'objectif de ce document est de proposer une version consolidée des résultats des tables rondes organisées pendant le Dialogue de Belize City, qui a lieu à Belize les 1 et 2 avril 2008. Ce document a obtenu l'accord du comité de pilotage ; il servira de base de discussions pour l'élaboration des standards pour un élevage responsable des crevettes.

**Principe 1 : Sélection des sites**

<b>Critères</b>	<b>Indicateurs proposés</b>	<b>Notes</b>
<b>Droit d'utilisation des ressources</b>	Possession d'un permis ou d'une licence en cours de validité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'EIE doit traiter de la faune sauvage et des effluents.</li> <li>2. Les fermes ne doivent pas être implantées dans des zones où des effets néfastes mesurables sont susceptibles de se produire au niveau des aquifères.</li> <li>3. Les effets néfastes potentiels sur l'environnement doivent être identifiés lors de l'implantation d'une nouvelle ferme ou de l'extension d'une installation existante.</li> <li>4. Comment prendre en compte la Convention de Ramsar et la limite de marée haute ?</li> <li>5. Comme aucune norme n'existe pour les EIE, le Dialogue pourrait développer des critères minimums applicables aux EIE</li> <li>6. Il convient que toutes les fermes existantes préparent un Plan de mise en conformité environnementale ou ECP. Il convient que les nouvelles fermes qui réalisent une EIE élaborent elles aussi un ECP.</li> </ol>
	Possession d'un titre en cours de validité	
<b>Étude d'impact Environnementale (EIE)</b> : il convient que toutes les fermes réalisent une EIE afin de déterminer le meilleur emplacement et les impacts négatifs potentiels sur l'environnement.	EIE disponible	

**Principe 2 : Conception et construction**

<b>Critères</b>	<b>Indicateurs proposés</b>	<b>Notes</b>
<b>Conservation de l'habitat</b>	Terrains humides/Conversion des terrains humides	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lorsqu'une destruction légale de zones écologiquement sensibles peut se produire, une atténuation quantifiée et vérifiée de la valeur écologique doit être mise en œuvre.</li> <li>2. L'habitat ne doit être éliminé que dans le but de créer des canaux</li> <li>3. l'habitat doit être restauré (c'est-à-dire que les mangroves doivent être replantées ailleurs et prendre réellement racine).</li> <li>4. Destruction de mangrove de 2 % maximum et taux d'atténuation de 1,5 (ces chiffres ne sont que des suggestions)</li> <li>5. Appliquer de bonnes pratiques de construction.</li> </ol>
<b>Prévention de l'érosion</b> : la ferme doit être conçue et construite dans un souci de prévention de l'érosion.	<i>A déterminer</i>	

### Principe 3 : Utilisation de l'eau

Critères	Indicateurs proposés	Notes
<b>Source</b> : pas d'impact sur l'aquifère et l'eau douce	Niveau d'eau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'impact sur l'aquifère doit permettre de traiter le problème des infiltrations à partir des bassins.</li> <li>2. L'utilisation des eaux souterraines saumâtres est permise.</li> <li>3. Pour évaluer les rejets de nutriments dans les eaux réceptrices, il convient d'établir un bilan nutriments ou d'appliquer un programme d'analyse de l'eau et d'identifier les paramètres (N, P, etc.)</li> </ol>
	Salinisation	
m <sup>3</sup> par kg de crevette produit		
<b>Efficacité énergétique</b> : la ferme doit optimiser l'utilisation de l'énergie lors des opérations de maintien de la qualité de l'eau.	KW/ tonne de produit	
<b>Efficacité en termes de nutriments</b> : la ferme doit minimiser les rejets de nutriments dans les eaux réceptrices.	Voir Note 3	

### Principe 4 : Géniteurs et post-larves

Critères	Indicateurs proposés	Notes
<b>Origine du stock reproducteur et/ou de post-larves</b>	Possession d'un document de traçabilité de l'origine des PL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune utilisation de post-larves d'origine sauvage</li> <li>• Il convient que l'importation de post-larves et de reproducteurs s'effectue conformément à des recommandations internationales reconnues, afin de limiter la propagation de maladies</li> <li>• Développement de souches domestiques</li> <li>• Prévention obligatoire des maladies via l'utilisation de stocks exempts de pathogènes spécifiques, ou résistants aux pathogènes spécifiques ou exempts de maladies et d'un criblage génétique afin de trouver les meilleures correspondances et éviter les maladies. Augmentation de la biosécurité par une conception améliorée des écloseries.</li> </ul>
	% des PL totales provenant d'un programme d'élevage par rapport à la quantité totale de PL utilisée	

### Principe 5 : Gestion des aliments

Critères	Indicateurs proposés	Notes
<b>Respect de la loi en vigueur.</b>	Documentation.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Utilisation de sous-produits de la crevette lors de la préparation des aliments [pour des raisons de biosécurité et de perception des consommateurs].</li> <li>2. Utilisation de la productivité naturelle dans le cas d'une culture de type plus extensive.</li> <li>3. Forme du produit final et efficacité en termes de sous-produits. L'idée : éliminer les déchets ou les réduire au minimum. L'éleveur vend la totalité du produit.</li> </ol>
<b>Ingrédients et origine des aliments.</b>	OGM	
	Possession d'un document de traçabilité.	
<b>Efficacité des ressources</b>	Farine/huile de poisson (taux d'incorporation : FFER)	

Critères	Indicateurs proposés	Notes
	Indice de consommation (FCR)	<p>4. Les farines de poisson, huiles de poisson et produits dérivés de poisson doivent provenir de sources de pêche durables et bien gérée, ou tel que défini.</p> <p>5. Utilisation de régimes alimentaires et d'ingrédients appropriés</p> <p>6. OGM : de nombreux pays consommateurs de crevettes n'ont aucune restriction concernant les OGM ; les restrictions pourraient être basées sur les marchés.</p>

### Principe 6 : Gestion sanitaire

Critères	Indicateurs proposés	Notes
<b>Plan de biosécurité*</b> en vigueur.	Les indicateurs sont en accord avec les valeurs minimum des normes.	<p>1. Il convient que les pays s'efforcent de mettre en place un plan de biosécurité global.</p> <p>2. Un plan de biosécurité devrait inclure au minimum de critères (c'est-à-dire utilisation de stocks « propres », programme de surveillance sanitaire, bonnes pratiques de gestion destinées à éviter le stress, traitement de l'eau visant à empêcher l'entrée de vecteurs de maladies, utilisation responsable de chimiothérapie, de traitements antibiotiques/probiotiques acceptés sur le plan international ou de molécules autorisées pour juguler une épidémie, plan d'intervention, etc., pratiques de bon voisinage, alerte des autorités locales et internationales en cas d'épidémie d'une maladie surveillée).</p> <p>3. L'usage des antibiotiques à titre préventif est interdit.</p> <p>4. Les normes acceptées pour la régulation des vecteurs/prédateurs doivent être discutées.</p>
<b>Survie.</b>	Augmentation du taux de survie.	
	Epizootie (standards : survenue réduite de maladies.	

\* Le Dialogue pourrait développer des critères minimums applicables aux plans de biosécurité basés sur la présentation du Dr Carlos Pantoja effectuée à Belize le 1<sup>er</sup> avril 2008 et sur les contributions amenés par le Dialogue :

- Maintien d'une qualité satisfaisante de l'eau.
- Amélioration des techniques d'élevage et de la conception des fermes afin de réduire le stress et réduire au minimum les manipulations.
- Désinfection des unités d'élevage et entre les récoltes.
- Aliments adaptés.
- Utilisation de chimiothérapie et d'antibiotiques uniquement en cas de besoin.
- Utilisation de probiotiques et d'immunostimulants.
- Utilisation de stocks résistants lorsque les organismes pathogènes sont enzootiques.
- Non utilisation de ces stocks résistants quand les organismes pathogènes peuvent être éliminés.
  - ✓ Utilisation de stocks ne contenant pas d'organismes pathogènes significatifs.
  - ✓ Utilisation de stocks exempts de pathogènes spécifiques quand il en existe.

### Principe 7 : Hygiène et Sécurité

Critères	Indicateurs proposés	Notes
<b>Utilisation de médicaments et de produits chimiques non autorisés</b>	Présence de résidus de produits interdits dans les tissus des crevettes	1. Discuter pendant le Dialogue de la question du maintien d'un « Principe de sécurité sanitaire alimentaire » ; en cas de non maintien, les produits chimiques doivent être pris en compte dans un autre secteur, par exemple le principe relatif à l'utilisation de l'eau. Un nouveau principe pourrait être défini concernant la biodiversité. 2. Utilisation des pesticides interdite.
<b>Réglementations</b>	Respect des exigences des autorités compétentes des pays producteurs et des pays importateurs	

### Principe 8 : Gestion sociale

Critères	Indicateurs proposés	Notes
<b>Conditions d'emploi</b>	Permis de travail en cours de validité conformément à la réglementation nationale	
	Conditions de vie des employés et environnement de travail.	
	Travail des enfants.	
	Accidents du travail et formations proposées aux employés.	
<b>Implication de la communauté, résolution des conflits, traitement des réclamations et protection des donneurs d'alerte.</b>	Procédures d'implication des communautés locales, de résolution des conflits et de protection des donneurs d'alerte.	
<b>Environnement</b>	<i>A déterminer</i>	